

Madame la Présidente, mes Chers Amis, une anecdote est restée célèbre: c'est celle d'un envoyé du Grand Turc arrivé un jour à la Cour de Louis XV. Pour éblouir ce barbare, on lui mit sous les yeux tout ce que Versailles contenait de plus beau, les salons, les tapisseries et tableaux, les jardins; et on lui demanda ensuite, avec une certaine condescendance, ce qui l'avait le plus impressionné de tout ce qu'il avait vu. A quoi il répondit, avec une finesse inattendue et non sans une pointe de malice: "ce qui m'impressionne le plus ici, c'est de *m'y voir*". C'est exactement, malice en moins et émotion en plus, ce que je ressens ce soir. Mais je veux bien sûr exprimer en premier lieu, de manière un peu désordonnée mais très sincèrement, ma vive gratitude.

Merci d'abord, Chère Présidente et Amie, pour vos aimables paroles et pour avoir accepté d'accueillir cette réunion dans ce lieu qui porte le souvenir de tant de prestigieuses cérémonies, - ce lieu qu'on continue d'appeler "appartement décanal" bien que cette appellation se réfère à un personnage depuis un certain temps déjà rayé des cadres de cette maison: "suite présidentielle" serait une étiquette plus exacte, encore qu'elle risquerait fâcheusement d'évoquer quelque somptueux palace sous des cieus de farniente exotique et de placer par là notre université sous le signe de la publicité mensongère !

Merci aussi mon Cher Jean, le grand ami de longue date avec lequel il y a tant d'affectueuse complicité et de souvenirs partagés, auxquels j'associe bien entendu également Jacqueline, - des souvenirs d'où émergent entre autres et en vrac des veillées fébriles de concours d'agrégation dans ton appartement rue Charles Baudelaire, nos retrouvailles à Strasbourg à partir de 1964, nos relations de voisinage à l'Esplanade, une fructueuse collaboration, mais aussi la période - disons - mouvementée et colorée de mai 68 au cours de laquelle la Faculté de Droit n'a dû de conserver intacts - à la différence de ses voisines - son fonctionnement et ses locaux qu'à ton efficace et infatigable énergie, énergie dont tu as continué par la suite de faire bénéficier l'Université pendant toutes ces années où tu en as assumé avec bonheur la présidence. Me reviennent encore à l'esprit de mémorables parties de bridge ainsi qu'une non moins mémorable

randonnée sur les hauteurs du Markstein où tu avais chaussé des skis s'obstinant impitoyablement à filer droit sur les arbres...

Mes remerciements vont surtout, et très chaleureusement, à tous les auteurs dont les fruits du labeur se trouvent réunis dans ce magnifique volume. Je ne peux m'empêcher de remarquer à cette occasion que nous sommes traditionnellement, à ma connaissance, la seule profession libérale où à l'entrée, lors des leçons en vingt-quatre heures qui constituaient il n'y a encore pas si longtemps la règle générale des concours, puis à la sortie en fin de carrière, à l'occasion du rituel des Mélanges, on est amené à se comporter en affreux négriers en astreignant les autres à travailler pour soi, avec en plus cette circonstance aggravante qu'il s'agit ici de faire travailler ses propres amis. En tous cas, un grand merci du fond du cœur à tous ceux qui m'ont fait ainsi l'honneur et le plaisir de m'offrir une part d'eux-mêmes, à la fois une part de leur temps et une part de leur pensée.

Je veux aussi remercier tout spécialement les deux initiateurs et organisateurs de cette manifestation qui se situe symboliquement sur un axe Strasbourg-Paris. Merci de tout cœur, Cher Patrick Wachsmann, qui a été - je crois le savoir - la cheville ouvrière de la préparation de ces Mélanges: je suis fier, à cette occasion, de pouvoir dire que vous avez été à Strasbourg, avec quelques autres que je n'oublie pas comme Martine Lombard, Jean Anastopoulos ou Florence Benoît-Rohmer, l'un de mes meilleurs étudiants, d'abord en deuxième année vers 1968 je crois, puis en D.E.A.; vous vous êtes ensuite consacré à la préparation sous ma direction et à la soutenance d'une excellente thèse sur les monopoles publics. A ce propos, il y a un apparent paradoxe chez vous : vous êtes en effet un théoricien des monopoles, mais un praticien du duopole puisque tout à la fois très fin et pénétrant juriste, particulièrement passionné - on le sait - par les droits fondamentaux, mais en même temps mélomane tout aussi passionné, et spécialement passionné d'opéra. Le paradoxe n'est toutefois qu'apparent : l'opéra, en effet, c'est le genre qui allie théâtre et musique ; or les pièces de théâtre et les partitions musicales ont ceci de commun avec les textes juridiques qu'il s'agit également de textes prescriptifs à l'intention des exécutants dont elles visent à diriger la conduite en leur dictant les paroles à prononcer ou à chanter ou les notes à jouer, mais aussi - et c'est le rôle des didascalies figurant en italiques dans les textes dramatiques ou sur les partitions musicales - en réglementant leur évolution sur la scène et leur façon de prononcer ou de chanter

les paroles ou de jouer les notes. Vous avez par là, à mes yeux, le mérite d'incarner et de laisser transparaître à travers vous, de façon particulièrement heuristique, cette plate-forme ontologique commune au droit et à la musique.

Un grand merci également à Yves Gaudemet dont je sais qu'il a, lui aussi, pris à Paris une part active à l'organisation de ces Mélanges: cette marque d'amitié me touche d'autant plus qu'elle me rappelle toute la sollicitude avec laquelle votre oncle, Paul-Marie Gaudemet, m'a accueilli dans cette université et qu'il m'a ensuite constamment prodiguée.

Je ne veux pas, enfin, oublier d'exprimer ma gratitude aux Editions Bruylant représentées ici par leur président-directeur général Jean Vandeveld. Je profite de cette occasion pour saluer le dynamisme et la généreuse ouverture de leur politique éditoriale dont j'ai pu moi-même déjà bénéficier par le passé.

Après ces paroles de remerciements, j'avais au départ envisagé d'appliquer le lumineux précepte d'un adepte californien de la philosophie zen, John Cage, précepte que voici : "si ce que tu as à dire n'est pas plus beau que le silence, tais-toi !" Mais l'usage veut que le récipiendaire de Mélanges livre en retour un peu de lui-même sous forme de souvenirs et de réflexions sur son parcours de vie et de pensée. Bien que n'ayant que peu d'aptitude pour ce genre d'exercice et détestant à la vérité parler de moi-même, je ne vais pas me soustraire à cette tradition, - tant pis pour vous ! Deux thèmes me sont venus spontanément à l'esprit, le rôle du hasard dans mes orientations et la place grandissante de l'étonnement devant ce que mes recherches m'ont conduit à entrevoir : cela pourrait ressembler à un plan de leçon en deux parties, mais je vous rassure, je ne parlerai pas pendant quarante-cinq minutes, - ne partez pas!

I. Le hasard a été largement déterminant dans mes orientations, comme il a dû l'être chez beaucoup d'autres. A l'occasion de la remise de ses Mélanges, Fernand Derrida racontait comment à Alger, ayant décidé de s'inscrire à la Faculté de Médecine et ayant pour ce faire besoin du concours de son père, ce dernier arriva en retard, de surcroît fort pressé et devant la longue file d'attente pour les inscriptions en médecine convainquit illico son fils de s'orienter plutôt vers le guichet, immédiatement accessible lui, situé juste en face, celui des

inscriptions en droit. C'est de manière tout aussi fortuite qu'ayant opté, sans conviction profonde il est vrai, pour la chirurgie dentaire (« chir-dent » comme on disait) mais la date limite des inscriptions étant survenue plus tôt que je ne le prévoyais, j'ai été amené à me rabattre, en quelque sorte à me faire les dents, sur le droit.

Je ne l'ai pas regretté : ces deux premières années de droit à la Faculté d'Alger m'ont laissé de joyeux souvenirs partagés avec beaucoup de ceux qui sont par la suite devenus des collègues, comme Georges Piéri, René Chiroux, Pierre Spitéri, ou encore, ici présent, Jean-Christian Serna qui, lui, a fait une belle carrière à la Chambre de Commerce de Paris et dont la fille devait être plus tard ma plus brillante étudiante de doctorat dans cette maison. C'est en particulier de cette époque que date l'indéfectible amitié nouée avec Gérard Cohen-Jonathan dont la route a depuis, pendant plus d'un demi-siècle, constamment accompagné la mienne entre Alger, Paris, Strasbourg, puis à nouveau Paris, et pas seulement dans les amphithéâtres et les bibliothèques, mais aussi sur des courts de tennis et même des terrains de football ! Je peux confesser, maintenant qu'il y a prescription, que j'ai eu l'occasion d'être interrogé par lui en 1961 à un oral de l'Institut des Hautes Etudes Internationales où il remplaçait, je crois, Charles Rousseau dont il était alors l'assistant : je puis vous assurer que même le plus tire-au-flanc de nos étudiants n'a jamais osé rêver d'une épreuve aussi peu éprouvante avec un examinateur aussi affable et peu regardant !

C'est également le hasard qui m'a déterminé par la suite à m'orienter vers la carrière universitaire, pour laquelle je ne me sentais pas au départ et au contraire de Gérard une vocation affirmée. Amené en raison des circonstances à quitter Alger pour Paris en 1956, j'ai eu ainsi la chance de faire des rencontres avec des hommes remarquables qui m'ont ouvert le goût pour l'étude du droit et de l'expérience juridique : des hommes aussi divers, pour n'en citer que quelques-uns, que Georges Vedel, Paul Reuter, Jean Carbonnier, Paul Bastid, Henri Battifol ou André Hauriou. J'ai eu tout particulièrement la chance de bénéficier des enseignements puis de la bienveillante affection de cet immense virtuose de la théorie du droit et de l'Etat qu'a été Charles Eisenmann; c'est lui qui m'a dévoilé, par-delà la simple étude des contenus de la réglementation juridique, l'horizon de la théorie générale des normes. Je découvrais ainsi que le droit pouvait ramener vers la philosophie pour laquelle un autre grand maître avait éveillé mes penchants comme ceux de bien des générations d'élèves, mon

professeur de philosophie au lycée Gautier à Alger, Jean Choski que certains ici ont bien connu, -un personnage extraordinaire et haut en couleurs, qui ne se séparait notamment jamais de son grand parapluie noir : sans doute était-ce le symbole de la nécessité pour le philosophe de se méfier de l'attrait du ciel et de se prémunir contre ses funestes retombées...C'est dans ce contexte que j'ai rejoint d'autres agrégatifs qui préparaient comme moi leur thèse et fréquentaient déjà la conférence d'agrégation animée alors avec un incomparable brio par Jean Rivero: un noyau d'amis inséparables s'est ainsi formé avec Jean Waline, Gérard Cohen-Jonathan, mais aussi Louis Favoreu qui nous a malheureusement quitté à l'automne dernier mais qui reste toujours, et spécialement ce soir, très présent dans nos cœurs.

C'est, enfin, aussi le hasard qui m'a fait endosser la double casquette, parfaitement atypique, de la philosophie du droit et des finances publiques. A l'époque - les temps ont depuis fort heureusement bien changé - ces deux matières étaient les parents pauvres et mal aimés dans les Facultés de Droit françaises, pour des raisons d'ailleurs diamétralement opposées: la première étant réputée "trop théorique" et par là pratiquement inutile voire nocive, la seconde passant elle pour "trop technique" et donc rébarbative par excellence. Si j'ai été vite attiré vers la philosophie du droit malgré les très vives réticences d'abord manifestées par Charles Eisenmann à me laisser m'engager dans cette voie alors universitairement incorrecte, je n'avais aucune prédisposition particulière pour les finances publiques; mais lorsque j'ai débarqué à Strasbourg en 1962 en qualité de chargé de cours, c'étaient les seuls enseignements restant disponibles, ceux dont absolument personne ne voulait. Le hasard là encore a bien fait les choses : l'étude des finances publiques s'est révélée à l'expérience passionnante, particulièrement s'agissant du droit budgétaire et de la comptabilité publique qui sont les compléments essentiels et pratiquement indispensables des autres branches du droit public. Et par ailleurs, cette étude m'a permis précisément de garder les pieds sur terre dans mes travaux philosophiques : le pire, en effet, pour la philosophie du droit, c'est d'être développée en marge des réalités juridiques, sans un contact étroit et constant avec elles, ainsi que le firent bien malencontreusement des philosophes pourtant illustres tels que Kant ou Hegel qui crurent pouvoir ratiociner de loin sur le droit et les choses juridiques, comme si la raison se suffisait à elle seule et permettait de se passer de l'expérience du réel.

II. S'agissant du droit, l'expérience précisément se révèle fascinante, la réalité dépasse largement toutes les fictions de l'imagination, pour peu que l'on prenne la peine de s'y arrêter. Revenir à une vision naïve des choses, rompre avec la torpeur léthargique produite par leur familiarité et retrouver le sens de leur étrangeté à la manière d'Alice au Pays des Merveilles, ce mot d'ordre que j'ai découvert en fréquentant Husserl et Heidegger s'est vite imposé à moi au cours de mes pérégrinations dans l'univers du droit et le sentiment d'étonnement ne m'a plus quitté. Selon une fulgurante formule du poète Hölderlin, "c'est poétiquement que l'homme habite sur cette terre" : l'expérience juridique nous fait, pour ainsi dire, accéder de plain-pied à cette poésie, à cette espèce de féerie de la condition humaine dans le cadre de laquelle elle prend place. Elle nous révèle, en effet, l'être humain comme une extraordinaire créature, dotée de facultés prodigieuses sans lesquelles cette expérience ne serait pas possible, à commencer par le pouvoir de se conduire d'elle-même, de décider ses mouvements de son propre chef, de par sa propre volonté. C'est en même temps une créature qui, tel Janus, présente une fabuleuse double face : une face visible, externe, mondaine, et une face invisible, complètement intérieure et transcendante au monde, inaccessible même à l'autopsie, au scanner ou à l'IRM. Il s'agit, en quelque sorte, d'une créature hantée, habitée par un esprit. Et cette créature a transformé le monde lui-même en un monde hanté en le peuplant, pour paraphraser Lamartine, de ces objets inanimés ayant une âme que sont nos outils ou outillages, ces objets qui, derrière leur apparence matérielle tangible, logent en eux une invisible mais très prégnante intention de l'esprit humain les destinant précisément à tel ou tel usage au service de l'homme.

Mais avec les règles de conduite dont est fait le droit, cet enchantement distillé par notre esprit, cette espèce de jeu de clair-obscur, de visible et de caché, est encore plus subtil : on aperçoit que, par-delà les outils matériels que nous manipulons et qui - comme disait Bergson - prolongent notre bras, nous nous servons aussi d'outils mentaux ou artefacts intelligibles qui prolongent notre esprit lui-même et dont la texture consiste en purs contenus de pensée, des outils qui visent à encadrer nos comportements extérieurs mais qui sont cependant utilisés de manière purement intérieure, des outils qui jouent un rôle fondamental dans nos relations avec autrui et dans le fonctionnement de nos sociétés mais qui cependant ne quittent jamais notre esprit, restent à jamais immanents à nos circuits mentaux, ne transitent jamais par le monde : on se les communique, non

pas directement comme on se communique de la main à la main des outils physiques, mais en utilisant le truchement de signaux -scripturaux, vocaux, gestuels- que l'on émet pour amener autrui à penser ce que l'on pense soi-même, des signaux qu'il doit décrypter mentalement dans son for intérieur pour tâcher plus ou moins problématiquement d'y reconstituer par lui-même un contenu de pensée identique. De sorte que, dans ce contexte d'insularité qui est la marque pathétique de notre condition, le droit ne sort jamais de nos têtes: les codes, les recueils officiels qui peuplent nos bibliothèques juridiques ne compilent jamais que des signaux de droit et non pas le droit lui-même. Ce dernier, tel l'Arlésienne, ne se manifeste jamais en personne mais seulement par ouï-dire.

De la même façon, l'expérience juridique nous fait apercevoir en pleine lumière une autre donnée extraordinaire: nous accomplissons à l'égard des autres, non seulement des actes physiques prenant place dans le monde (des actes comme sourire à autrui ou lui tirer la langue, lui marcher sur les pieds, le frapper ou le cajoler, lui remettre ou lui enlever quelque chose ... ), mais aussi des actes purement mentaux, *présents* seulement dans notre esprit et qui font là encore l'objet de signaux à l'adresse d'autrui puis de *re-présentations* dans son propre esprit. Tel est le cas, en particulier, de nos actes d'autorité par lesquels nous commandons à autrui d'observer telle ou telle norme dans sa conduite, dans la conduite de lui-même : par-delà toutes les gesticulations que l'expérience juridique donne à voir, les actes de nos législateurs ne sont que des agissements d'esprits sur d'autres esprits; nos empires ne sont jamais que l'empire de l'esprit sur l'esprit ! Ces actes d'autorité sont, au demeurant, d'une nature paradoxale dans leur principe même puisque celui dont on veut diriger la conduite reste toujours maître en dernier ressort de ses propres mouvements; le *pouvoir* du dirigeant repose toujours sur le *vouloir* du dirigé, vouloir sur lequel on peut, il est vrai, peser, notamment au moyen de la bonne vieille méthode depuis toujours pratiquée dans l'expérience juridique, celle du bâton et de la carotte.

Mais le merveilleux n'est pas seulement dans les créatures que nous sommes, mais aussi dans le monde environnant lui-même que nous habitons et dont nous faisons en même temps partie: la science nous a ouvert, au-delà du visible auquel nous sommes habitués, des horizons fantastiques inouïs à l'échelle de l'infiniment petit et de l'infiniment grand. Des horizons devant lesquels, toutefois, l'étonnement tend à laisser la place au vertige et à l'angoisse : « le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie », constatait déjà Pascal.

Précisément, le bruit de voix de ces espaces rapprochés au contact d'autres êtres chers et familiers, comme c'est le cas ici en cet instant, permet de couvrir cet assourdissant silence du monde. Mais, comme dirait le Petit Prince de Saint-Exupéry, ce bruit apaisant de voix amies n'a pas besoin de paroles : il résonne dans nos cœurs et non dans nos oreilles. C'est en tout cas le prétexte auquel je me raccrocherai pour clore ce déjà bien trop long monologue que j'ai eu l'indélicatesse de vous infliger. Encore une fois et de tout cœur un très grand merci.